

Procédure file

Informations de base		
RSP - Résolutions d'actualité	2011/2650(RSP)	Procédure rejetée
Enseignements à tirer pour la sûreté nucléaire en Europe après l'accident nucléaire survenu au Japon		
Sujet 3.60.04 Energie, industrie et sécurité nucléaire		

Acteurs principaux	
Parlement européen	

Evénements clés			
06/04/2011	Débat en plénière		
07/04/2011	Résultat du vote au parlement		
07/04/2011	Décision du Parlement		Résumé

Informations techniques	
Référence de procédure	2011/2650(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 132-p2
Etape de la procédure	Procédure rejetée

Portail de documentation					
Proposition de résolution		B7-0236/2011	04/04/2011	EP	
Proposition de résolution		B7-0237/2011	04/04/2011	EP	
Proposition de résolution		B7-0240/2011	04/04/2011	EP	
Proposition de résolution		B7-0241/2011	04/04/2011	EP	
Proposition de résolution		B7-0242/2011	04/04/2011	EP	
Proposition de résolution		B7-0243/2011	04/04/2011	EP	
Proposition de résolution commune		RC-B7-0236/2011	04/04/2011		

Japon

Le Parlement européen a finalement rejeté en Plénière une proposition de résolution commune déposée par les groupes PPE, S&D, ALDE, Verts/ALE et GUE/NGL sur les leçons à tirer de l'accident nucléaire au Japon pour la sécurité nucléaire en Europe. La résolution n'a en effet recueilli que 264 voix favorables contre 300 voix contre et 61 abstentions.

Pour rappel, la proposition de résolution, qui faisait suite à plusieurs déclarations du Conseil et de la Commission sur le même thème, appelait la Commission à présenter, d'ici à la fin de l'année, une proposition de réexamen la directive sur la sûreté nucléaire en fonction des résultats des évaluations menées actuellement sur les risques et la sûreté nucléaire dans les centrales européennes, compte tenu d'une analyse approfondie de l'accident nucléaire survenu au Japon. Les députés demandaient en particulier que cette proposition s'oriente vers l'application de normes les plus élevées en matière de sûreté nucléaire.

La proposition de résolution initiale appelait également la Commission à mettre en place dans toute l'Europe des évaluations du risque et de la sécurité des installations nucléaires ("stress tests") couvrant tous les types de risques y compris les tremblements de terre, les inondations ou des attaques terroristes ou informatiques ainsi que des catastrophes aériennes. La proposition de résolution appelait en outre les États membres qui n'auraient pas satisfait à une simulation de crise dans une installation nucléaire, à suspendre temporairement ses activités voire à fermer définitivement ses installations.

À l'issue du débat qui s'est tenu sur ces questions le mercredi 6 avril et des divers amendements adoptés ou rejetés lors du vote final, faisant ainsi écho aux divers points de désaccord entre groupes politiques, une majorité de députés a rejeté le texte final.